



ARRÊTÉ

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

Master

1^{ère} année

Mention Administration et liquidation d'entreprises en difficulté
Parcours Administration et liquidation d'entreprises en difficulté (FOAD)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-36-2 à D. 612-36-2-10,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole tels qu'annexés au décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022, notamment leur article 7,

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2025-2026 en :

Master

1^{ère} année

Mention Administration et liquidation d'entreprises en difficulté
Parcours Administration et liquidation d'entreprises en difficulté (FOAD)

est composée comme suit :

- Gérard JAZOTTES, Professeur des Universités, Président
- Francine MACORIG-VENIER, Professeure des Universités

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 31 mars 2025

Pour le Président, et par délégation
La Directrice des Etudes et de la Vie Etudiante
Université Toulouse Capitole

Cosima BLUNZ

UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE

2 rue du Doyen Gabriel Marty – 31042 Toulouse Cedex 9 – France
Tél : 05 61 63 35 00 – Fax : 05 61 63 37 98 – www.ut-capitole.fr